

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 OCTOBRE 2011 A JUVIGNY EN PERTHOIS

Présents : Mesdames Dominique VARIN, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Alain WADDELL, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Thierry LARCELET, Daniel CLAQUIN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX.

Absents : Mesdames STOCKER (*non suppléée*), FISCHER (*excusée, suppléée*), Messieurs MATTIONI, LAVANDIER (*excusés, supplés*), CHAMBRAUD (*non suppléé*), GRANDPIERRE (*excusé, non suppléé*).

Assistaient : Messieurs GASPARD, MAGINOT, GAUNY, GAVAZZI, ROCHER.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de JUVIGNY en PERTHOIS d'accueillir l'assemblée générale et donne la parole à Monsieur LADEN représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace venu exposer le dispositif de Plan de Développement de Massif dont chaque délégué a reçu le résumé en copie.

(Les coordonnées des personnes à contacter sont jointes au présent compte-rendu).

La présentation et les objectifs du C.R.P.F. étant achevés, le Président remercie les membres du C.R.P.F., du Conseil Général et du Pays Barrois pour leur intervention et ouvre la séance.

ATTRIBUTION DE MARCHES :

Maison de Santé d'ANCERVILLE :

Jacky LEMAIRE rappelle que le lot n°3 relatif à l'habillage des façades était resté infructueux, deux entreprises ont été relancées depuis :

- PRO-BÂTIMENT 110 985.00 € HT
- CHANZY PARDOUX 173 430.00 € HT

Une rencontre a eu lieu avec les architectes qui privilégient ce genre d'habillage qui participe également à l'isolation extérieure, ce qui n'est pas le cas d'un crépi classique, hypothèse qui avait été envisagée.

Les élus acceptent à l'unanimité la proposition de PRO-BÂTIMENT et autorisent le Président à signer le marché, étant précisé que le cumul des lots 2 (*gros œuvre*) et 3 globalisés reste inférieur à l'estimatif.

Par ailleurs, le dossier de la Maison de Santé d'ANCERVILLE ayant pris quelque retard, le Président propose de réorienter la subvention du Conseil Général (*enveloppe 2010*) sur la structure d'accueil afin de ne pas en perdre le bénéfice.

Les élus approuvent la proposition.

Structure d'accueil Petite Enfance d'ANCERVILLE :

Le lot n° 2 qui comprenait une marquise, des stores intérieurs de protection solaire, un garde-corps et un portillon était resté infructueux. 4 entreprises avaient été contactées et seule PAQUATTE avait répondu. L'offre a été examinée et les architectes proposent la suppression des encadrements, du store de protection solaire de la porte d'entrée et du hall ainsi que de toutes les protections solaires des baies, celles-ci étant déjà équipées de volets roulants extérieurs.

L'offre initiale de PAQUATTE de 15 028.00 € HT serait ainsi ramenée à 9 168.00 € HT. Le Conseil Communautaire est d'accord à l'unanimité.

Remise en état de l'éclairage public sur le P.A.E. :

Une consultation directe a été lancée auprès de 3 entreprises dont les offres sont :

DRU & RICHARD (Ligny en Barrois)	: 6 233.60 € HT
ELECTRO PHASE (Tronville en Barrois)	: 6 512.66 € HT
GEPELEC (Savonnières devant Bar)	: 7 838.10 € HT

Le Conseil attribue le marché à l'unanimité à l'entreprise DRU & RICHARD.

Maison de Santé de LISLE en RIGAULT :

La commission d'Appels d'offres s'est réunie le 30 Septembre pour attribuer les différents lots relatifs à la construction de la Maison de Santé de LISLE en RIGAULT et propose au Conseil de valider les offres présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>LOTS</i>	<i>ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES</i>	<i>MONTANT HT</i>
<i>VRD ó Aménagements extérieurs</i>	<i>T.P.F.P.</i>	143 426.00
<i>Gros òuvre</i>	<i>HARQUIN</i>	474 670.00
<i>Charpente-Ossature bois</i>	<i>FEVRE</i>	103 915.00
<i>Couverture zinc</i>	<i>FEVRE</i>	82 983.00
<i>Etanchéité PVC</i>	<i>MOSELLE ETANCHEITE</i>	60 689.00
<i>Isolation thermique extérieure</i>	<i>CONFIBAT</i>	89 000.00
<i>Menuiseries ext. alu</i>	<i>LAURENT Fenêtres</i>	119 740.00
<i>Menuiseries int.-Agencement</i>	<i>AUDINOT</i>	68 626.50
<i>Plâtrerie-Faux plafonds</i>	<i>SOREIP</i>	121 573.00
<i>Sols souples</i>	<i>Peintures Réunies</i>	30 831.25
<i>Sols durs-Faïences</i>	<i>RAUSCHER</i>	13265.00
<i>Peinture</i>	<i>TONNES</i>	29 016.10
<i>Bardage pierre attachée</i>	<i>CONFIBAT</i>	19 500.00
<i>Serrurerie</i>	<i>MEUSE METAL</i>	31 750.00
<i>Chauffage-Ventilation-Climatisation</i>	<i>A.D.R.</i>	95 000.00
<i>Plomberie-Sanitaire</i>	<i>A.D.R.</i>	31 265.00
<i>Electricité</i>	<i>A.B.I. Electricité</i>	97 978.00
<i>TOTAL</i>		1 613 227.85

A l'unanimité, le Conseil accepte les propositions de la Commission et donne pouvoir au Président pour lancer une consultation auprès de différents organismes bancaires pour le financement des deux maisons de santé.

BÂTIMENT A OSSATURE METALLIQUE SUR LE P.A.E. :

Jacky LEMAIRE rappelle qu'il n'y a pas de locaux administratifs prévus mais seulement l'installation d'un chalet qui devrait être transféré et un dallage soigné nécessaire. Un devis a été demandé à l'entreprise attributaire du lot Gros œuvre (SIMCO) pour un montant de 6 280.82 € HT.

Le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise SIMCO.

A noter :

Le dossier de ce bâtiment destiné aux Transports MASSON se nommera désormais **Transports TH**.

BUDGETS 2011 :

Après plusieurs rencontres avec la Trésorière concernant les budgets primitifs 2011 (*Général, P.A.E. et O.M.*), la CODECOM :

- peut subventionner le budget O.M. par le biais du Budget Général durant 4 ans (*procédure non reconductible, le budget devra ensuite s'auto-équilibrer*)
- peut, exceptionnellement, prendre sur son Budget Général, les dépenses relatives à la construction du bâtiment des Transports TH, mais doit le signifier par une délibération motivée dans le cadre d'une dérogation à l'article L2224-2 du C.G.C.T.
- la construction de ce bâtiment fera l'objet d'une demande d'assujettissement à la T.V.A. auprès du Service des Impôts des Entreprises.

Les trois budgets en question sont présentés aux élus qui les votent à l'unanimité.

DECHETTERIE :

Avenant :

La CODECOM s'est aperçue au mois de Septembre que le marché d'exploitation de la déchetterie passé avec SITA DECTRA était parvenu à son terme quantitatif alors qu'il devait se terminer au 31 Mai 2012.

Le Président propose d'établir un avenant du maximum légal autorisé (20 %) jusqu'au 31 Janvier 2012 afin de pouvoir gérer au mieux la procédure d'un nouvel appel d'offres.

Pour nous aider dans notre réflexion, Jacky LEMAIRE suggère de prendre l'attache de François VIGNERON, Directeur de SOVAMEUSE, qui nous a toujours assisté dans nos précédents marchés (*exploitation de la déchetterie et collecte des O.M.*) en rédigeant les différents documents (*Acte d'Engagement, C.C.A.P., C.C.T.P.*). Pour son assistance à maître d'ouvrage, SOVAMEUSE nous fait une offre tarifaire de 2 750 €.

Le Conseil est d'accord pour la passation d'un avenant à hauteur de 20 % du marché initial ainsi que pour l'intervention de SOVAMEUSE pour le lancement du nouveau marché.

Les membres de la Commission Environnement sont avisés que 2 réunions sont déjà prévues pour affiner le projet de nouveau marché. Ces réunions auront lieu à la mairie de COUSANCES les FORGES, les 25 Octobre et 8 Novembre prochains à 18 h 00 (*les convocations suivront par mail*).

Règlement intérieur :

Ce règlement avait été validé lors du Conseil Communautaire du 9 Juin 2011, mais le tarif appliqué aux entreprises dépositaires de déchets n'avait pas été déterminé. La Commission Environnement propose de facturer 0.10 €/kg HT pour tout type de déchets.

Afin de mieux contrôler l'accès à la déchetterie, les particuliers devront se munir de la facture de la R.E.O.M. pour prouver qu'ils résident bien sur le territoire de la CODECOM SAULX et PERTHOIS et les professionnels se verront remettre un badge qu'ils viendront retirer à la CODECOM.

Gardien bas de quai :

Une dizaine de candidatures ont été réceptionnées et trois personnes ont été reçues pour un entretien. La personne retenue sera embauchée dès que les démarches administratives auront été satisfaites. A noter que le poste gardiennage sera revu dans le prochain marché.

REPAS CANTINES :

Jacky LEMAIRE rappelle que le marché actuel des repas a été conclu pour l'année civile 2011, soit du 3 Janvier au 31 Décembre. Le contrat peut être renouvelé deux fois par voie d'avenant et par année scolaire entière. La proposition est donc de conclure un premier avenant pour une période du 3 Janvier 2012 (*fin des vacances de Noël*) à la fin de l'année scolaire 2012/2013.

Il est précisé que la prochaine révision de prix aura lieu au 1^{er} Janvier 2012 (*en prévision des différents conseils municipaux, si nous pouvons avoir une pré-information avant cette date, celle-ci vous sera communiquée*). Pour info, le repas aurait été à 3.125 € TTC le 01/09/2011.

BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE :

Depuis le balisage des sentiers de randonnée, une convention entre la CODECOM et la section Marche de la M.J.C. d'ANCERVILLE régit l'entretien de ces derniers.

Jacky LEMAIRE informe les élus que la convention actuelle arrive à son terme et qu'il serait bon de la reconduire pour une durée équivalente (*3 ans*).

La rémunération actuelle est de 15 €/km, soit 1 626 € pour 108.4 km.

Le Conseil Communautaire est d'accord pour renouveler la dite convention avec la M.J.C. d'ANCERVILLE selon les mêmes termes .

DECHETS MENAGERS :

Le Président rappelle qu'un groupement de commande à l'échelle départementale a été constitué pour la réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le passage du barème D au barème E avec ADELPHIE impose de revoir la rédaction de l'article 6 de la convention du groupement de commande, à savoir :

- les anciennes dispositions financières prévoyaient que les frais d'étude et de publication étaient pris en charge entièrement par les financements de l'ADEME et de l'ADELPHE
- les nouvelles dispositions prévoient que ces frais seront pris en charge partiellement par le financement de l'ADEME et que chacun des 24 membres du groupement devra verser une participation financière estimée au maximum à 150 € au coordinateur (*CODECOM du VAL de MEUSE et de la VALLEE de la DIEUE*) pour compenser le solde restant à sa charge.

Les élus sont dubitatifs quant à l'efficacité du groupement de commande, néanmoins, ils autorisent le Président à signer l'avenant proposé.

MISSION LOCALE DU SUD MEUSIEN :

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il a reçu dernièrement le Président et la Directrice de la Mission Locale du Sud Meusien venus solliciter l'adhésion de la CODECOM.

En effet, sur les 18 communes, 4 cotisent (*ANCERVILLE, BRILLON en BARROIS, COUSANCES les FORGES, SAUDRUPT*) et 1 fait un don (*RUPT aux NONAINS*).

Madame VARIN précise que les jeunes concernés par la Mission Locale sont âgés de 16 à 25 ans, souvent en rupture scolaire et donc sans diplôme ni qualification.

Mission Locale argue du fait qu'il n'est pas nécessaire de posséder la compétence sociale pour cotiser, l'emploi fait partie du volet économique de nos statuts, propose une adhésion à hauteur de 1.12 €/habitant et avise les communes non cotisantes que leurs administrés risquent de ne plus être reçus.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, les élus décident de ne pas céder à ce genre de chantage et de laisser chaque commune libre d'adhérer ou pas.

SUBVENTIONS :

Ravalement de façade privée :

Un seul dossier est présenté : celui de Madame Marie SCIASCIA de LA HOUPETTE pour un immeuble situé à SAVONNIERES EN PERTHOIS. Les travaux s'élèvent à 3 500.00 € TTC. La subvention sera donc de 12.5 % sur cette somme, soit : 437.50 €.

Les élus acceptent le dossier.

Les Bleus de la Saulx :

Les 23 et 24 Juin 2012, les Bleus de la Saulx fêteront leurs 120 ans et à cette occasion, la batterie-fanfare souhaite accueillir des musiques françaises (*EURVILLE/52 ; VITRY LE FRANÇOIS/51 ; LONGUYON/54 ; ELOYES/88 ; EPINAL/88*) et étrangères (*BELGIQUE*). Pour mener à bien ce festival, ils sollicitent les différentes structures et entreprises du secteur afin d'équilibrer un budget supérieur à 25 000 €.

Jacky LEMAIRE étant impliqué en tant que Maire de HAIRONVILLE, c'est Bernard HENRIONNET qui sollicite le Conseil pour une participation à hauteur de 3 000.00 € sur le prochain budget 2012.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité moins une voix (*JL*).

Office de Tourisme de BAR LE DUC :

Notre CODECOM est sollicitée pour une participation à hauteur de 0.61 €/habitant (*soit 6 095.00 €*) pour le financement d'un document destiné à la promotion touristique du Pays Barrois.

Le territoire de notre CODECOM étant très faiblement présenté dans ce recueil, les élus décident à l'unanimité de ne pas participer à son financement.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU :

Les statuts de la CODECOM prévoient un effectif de 13 membres au sein du Bureau. Le Président rappelle que Fabrice PETERMANN a donné sa démission pour raisons professionnelles et qu'il convient de le remplacer. Il lance un appel à candidatures et 2 élus se présentent : Alain ROMBI (*MONTPLONNE*) et Daniel CLAQUIN (*SAVONNIERES en PERTHOIS*).

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants : 27

Alain ROMBI : 18 voix

Daniel CLAQUIN : 8 voix

Bulletin blanc : 1

En conséquence, Alain ROMBI est proclamé Membre du Bureau.

FORMATION B.A.F.D. :

Francis COLIN rappelle que la CODECOM prend à sa charge la formation des jeunes désirant passer le B.A.F.A. (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur*) en ne demandant que 60.00 ¤ par participant. Il informe le Conseil que trois détenteurs de ce diplôme sont candidats au B.A.F.D. (*Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur*) et devant la difficulté éprouvée à recruter sur le poste de directeur, le Vice-Président propose de faire de même, à savoir : la CODECOM prend en charge la formation et demande une participation de à hauteur de 120.00 ¤ à chacun des participants. Les élus acceptent la proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

TRANSPORTS PISCINE ó Année scolaire 2011/2012 :

Suite à la nouvelle réglementation imposée aux écoles en matière de surveillance lors des séances de natation, l'école de COUSANCES avait décidé de ne plus emmener les enfants à la piscine.

Après en avoir discuté en conseil d'école, elle revient sur sa décision et informe la CODECOM qu'elle a trouvé un créneau horaire à SAINT-DIZIER au lieu de LIGNY en BARROIS.

La facturation des entrées est plus chère sur SAINT-DIZIER que sur LIGNY en BARROIS mais la CODECOM y gagne en coût de transport (90.00 ¤ au lieu de 104.00 ¤).

De plus l'école ne débutera les séances qu'à partir de Janvier 2012 au lieu de Septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

